

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 339

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

339

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1
 Hebdomadaire romand
 N° 339 20 novembre 1975
 Treizième année

Rédacteur responsable :
 Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
 Abonnement
 pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
 Tél. 021 / 22 69 10
 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
 Rudolf Berner
 Claude Bossy
 Jean-Daniel Delley
 Jean-Claude Favez

Participer

A chaque élection, il progresse ; en octobre, il a manqué de peu la majorité absolue ; c'est le plus important parti du pays, celui des abstentionnistes.

Les observateurs s'interrogent, les hommes politiques sont inquiets. C'est qu'il y va de la légitimité du système politique et, si la tendance s'accroît encore, de celle des élus eux-mêmes. Déjà, après certaines votations pour lesquelles les électeurs n'ont pas cru devoir se déplacer, n'a-t-on pas vu les perdants mettre en doute la victoire d'un si petit nombre, et de lancer l'idée d'un quorum ?

La politique est pour beaucoup devenue une activité à part, un champ clos où s'affrontent des acteurs professionnels. Le citoyen n'est souvent plus qu'un spectateur, impuissant et désintéressé. Les escarmouches et les combinaisons qui se développent actuellement en vue de l'élection du Conseil fédéral illustrent bien cet état de choses. Une récente enquête de l'hebdomadaire « Schweizer Illustrierte » auprès des abstentionnistes d'octobre révèle que 36 % d'entre eux motivent leur inaction par un manque d'intérêt pour la politique.

Premier paradoxe. Alors que l'on croit déceler une dépolitisation croissante, toute une série d'activités politiques se développent, foisonnent. Un seul exemple de ce renouveau : le nombre impressionnant d'initiatives populaires déposées ces temps auprès de la Chancellerie fédérale.

Second paradoxe. Les milieux politiques sont agacés par cet activisme. Ce n'est pas de cette participation-là qu'ils veulent. Le Conseil fédéral propose de doubler le nombre des signatures pour l'initiative et le référendum ; le Conseil des Etats l'a suivi dans cette voie ; une commission du Conseil national suggère maintenant, avec l'accord du gouvernement, de fixer à douze mois le délai maximum pour faire aboutir une initiative populaire !

Les représentants du peuple se plaignent du désintérêt croissant de ce peuple pour les affaires publiques, mais leur première réponse consiste à limiter cette participation... Il ne faut pas en effet se leurrer : ces propos ne sont pas seulement des mesures techniques ; derrière ces « adaptations » perce une volonté politique, celle de limiter l'expression des demandes à des groupes sérieux et respectables, établis, ceux qui ont le nombre, ceux qui ont les moyens.

C'est oublier que les droits populaires existent d'abord pour d'autres, qui n'ont pas leurs entrées au Parlement et dans l'Administration.

Deux exemples récents. L'initiative contre le bruit des véhicules à moteur et celle pour l'interdiction de la publicité contre le tabac viennent d'être déposées ; elles sont l'œuvre de petits groupes, inconnus ou presque, qui remettent en question les compromis intervenus entre l'administration et deux puissants lobbies, celui de l'automobile et celui du tabac ; par ces initiatives, des citoyens veulent rouvrir un débat trop restreint et trop tôt clos (DP 335).

Si les mesures préconisées sont adoptées, ce sont ces groupes qui en pâtiront, et eux seuls. Sous prétexte d'améliorer le processus démocratique, on est en train de faire taire des voix qui ont quelque chose à imposer dans le concert des forces helvétiques. Etrange conception qui tient pour justifiée une participation sage et mesurée seulement ; celle en somme qui se contente d'approuver et de légitimer ce qui a été décidé en haut lieu par des spécialistes.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; pp. 2/3 : La gauche, la radio et la télévision ; p. 4 : Publicité et atome ; pp. 4/5 : Surveillance des prix : les commissions proposent et le Parlement dispose ; p. 6 : Point de vue — Le semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 7 : Un nouveau climat pour l'USS ; p. 8 : Les lendemains de la construction — Neuchâtel : les limites d'un sacrifice.